

Motion non partisane

MOTION VISANT À SOUTENIR LA RÉGULARISATION DES PERSONNES SANS STATUT LÉgal VIVANT SUR SON TERRITOIRE

Février 2021

Attendu que Montréal est reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice, d'équité et de solidarité;

Attendu que plus de 70 % des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants du Québec choisissent de s'établir à Montréal;

Attendu que la métropole accueille chaque année un nombre croissant d'immigrantes et d'immigrants dont un nombre élevé sont issus de l'immigration temporaire, sont en demande de statut, sont des demandeurs d'asile et/ou sont des personnes à statut précaire;

Attendu que Montréal affirme son engagement à assurer la protection et l'accessibilité de ses services à toute personne sans statut légal qui vit sur son territoire;

Attendu qu'en février 2017, le conseil municipal de Montréal a adopté, à l'unanimité, une motion déclarant Montréal « ville sanctuaire »;

Attendu qu'en décembre 2018 la Ville a adopté le plan d'action *Montréal inclusive 2018-2021*. Cette feuille de route inclut un chapitre *Ville responsable et engagée* qui détaille les mesures visant à promouvoir la protection des migrantes et des migrants sans statut à Montréal.

Attendu que de nombreux services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation et le logement restent en dehors du pouvoir réglementaire de Montréal et ne sont pas disponibles aux migrantes et migrants sans statut;

Attendu que ces services relèvent de la compétence du gouvernement du Québec;

Attendu que le 13 mars 2020, des mesures sanitaires urgentes ont été mises en place par le gouvernement du Québec pour limiter la propagation de la COVID 19;

Attendu que ces mesures sanitaires, bien qu'elles soient primordiales d'un point de vue de santé publique, ont des impacts sociaux économiques négatifs, plus particulièrement pour les migrantes et les migrants sans statut qui n'ont pas accès aux services de santé publique, aux mesures canadiennes d'urgence ainsi qu'à de l'aide financière advenant une perte d'emploi et de revenu causée par la pandémie;

Attendu que les politiques publiques mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID-19 doivent garantir le traitement égal et non discriminatoire de toutes les personnes quel que soit leur statut d'immigration et de citoyenneté;

Attendu que plusieurs d'entre eux ont maintenant de la difficulté à garder leur appartement, à trouver de l'argent pour se nourrir, pour de la médication, et pour soutenir leur famille, ce qui engendre une détérioration des conditions de santé, ce qui peut les décourager d'aller se faire tester malgré l'apparition de symptômes, et ce, par peur de perdre leur emploi et d'aggraver leur situation financière déjà précaire;

Attendu que le dépistage est accessible à toutes et à tous et que la possibilité d'un résultat positif ne devrait pas exacerber des disparités sociales et économiques liées au statut citoyen;

Attendu que les organismes et les personnes suivantes:

Afrique au féminin

Amnistie internationale Canada francophone

Andrés Fontecilla, député de Laurier-Dorion et porte-parole de Québec Solidaire en matière d'immigration

Centre des femmes d'ici et d'ailleurs

Centre N-A Rive

Centre de recherche-action sur les relations raciales

Conseil central du Montréal métropolitain CSN

Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

Centre des travailleurs et travailleuses immigrant.es

Coalition pour la régularisation des statuts (13 organismes)

Dr. Jill Hanley, Professeure agrégée à l'École de travail social de l'Université McGill

Ligue des droits et libertés

Le Québec c'est nous aussi

Maison d'Haïti

Mon Resto Saint-Michel

Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

Table de quartier de Parc-Extension

sont favorables à la motion;

Attendu que cette motion est justifiée pour des considérations morales telles que la volonté de rendre la ville plus inclusive et la nécessité de protéger les migrantes et les migrants sans statut contre les abus, les injustices et les actes criminels;

Il est proposé par Giuliana Fumagalli, mairesse de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et

Appuyé par Marvin Rotrand, conseiller municipal de Snowdon;

Et résolu que la Ville de Montréal :

Dans un contexte de pandémie, demande au gouvernement du Canada de régulariser le statut des migrantes et des migrants et qu'il leur assure l'accès aux mêmes services et aux ressources que l'ensemble de la population canadienne.

En période de COVID-19, demande au gouvernement du Québec de rendre l'accès au Programme spécial des demandeurs d'asile à toutes les personnes sans statut légal, sans discrimination.

Afin d'assurer l'égalité et la dignité des personnes sans statut, sollicite immédiatement un appui financier du gouvernement du Québec pour le déploiement de mesures d'urgence pour soutenir les migrantes et les migrants sans statut et leur donner accès à des soins de santé et des services sociaux.